

Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT QUENTIN EN YVELINES

MASTER

GRADE DE MASTER

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.642-1

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2005 relatif aux habilitations de l'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT QUENTIN EN YVELINES, du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris à délivrer les diplômes nationaux

Vu les pièces justificatives produites par M. YOHANN MEKNACI, né le 30 janvier 1982 à CHAUMONT (052), en vue de son inscription au master SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT, DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le diplôme de **MASTER SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT, DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE**, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT, spécialité QUALITÉ DE L'AIR ET LUTTE CONTRE LE BRUIT

mention bien

est décerné à **M. YOHANN MEKNACI**

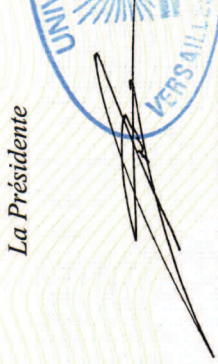
à qui est conféré le grade de master
au titre de l'année universitaire 2005-2006.

Le titulaire

La Présidente

Fait à Versailles, le 16 février 2007




Sylvie FAUCHEUX


Le Recteur d'Académie,
Chancelier des Universités



Alain BOISSINOT

N° VERSTYV 6577157

/2007200503846